

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-309
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINES DE
COMPETENCES PAR
THEMES

Sous matière : POLITIQUE
DE LA VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

OBJET :
OPÉRATION
« VILLE
DURABLE »
N°2024-19
PARTICIPATION
DE LA COMMUNE
POUR L'ACHAT
D'UN
RECUPERATEUR
D'EAUX
PLUVIALES

Séance du Conseil Municipal du mercredi 11 décembre 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 5
DECEMBRE 2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 5 DECEMBRE 2024

PUBLICATION DE LA PRESENTE
EN DATE
DU

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Régine SURRE donne pouvoir à Sabine CHABERT,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne
GUILHEM,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Préscillia GRANIER, donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Bruno PERLES.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 2023-290 du 11 décembre 2023 relative à la mise en place d'une aide financière au profit des habitants (propriétaires privés et locataires) s'équipant d'un récupérateur d'eau de pluie.

La participation de la Ville est déterminée en fonction de la capacité et du type de la cuve (enterrées ou hors sol), à savoir :

	<300 litres		300 à 1000 litres		> 1000 litres	
Cuves hors sol	Taux 40%	Plafond de 50 €	Taux 50%	Plafond de 200 €	Taux 60%	Plafond 300 €
Cuves enterrées	Taux 40%	Plafond de 60 €	Taux 50%	Plafond de 250 €	Taux 60%	Plafond 350 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée du dépôt des dossiers de demande de paiement de :

- Monsieur CARRIE Yvon, pour l'installation de deux récupérateurs d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 225.41 Euros TTC, au 30 Rue du général Laperrine,
- Madame MILHAU Michelle, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 129.79 Euros TTC, au 5 Rue Charles GeorGIN,
- Monsieur ROUX Jean-François, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 268 Euros TTC, au 32 Rue des Mauléon, (Non engagé sur la délibération « 2024-105 » pour faute d'orthographe sur le nom),
- Monsieur FURAN César, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 417.04 Euros TTC, au 5 Rue André Malraux,
- Madame REPECAUD Caroline, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 94.80 Euros TTC, au 13 Rue des Potiers.

Les dispositifs étant conformes aux prescriptions et aux factures déposées, Monsieur le Maire propose d'attribuer :

- une aide d'un montant de 112.7 Euros à Monsieur CARRIE Yvon,
- une aide d'un montant de 64.89 Euros à Madame MILHAU Michelle,
- une aide d'un montant de 134 Euros à Monsieur ROUX Jean-François,
- une aide d'un montant de 200 Euros à Monsieur FURAN César,
- une aide d'un montant de 47.40 Euros à Madame REPECAUD Caroline,

Ce qui porte le montant total des subventions payées en 2024 à 2152,68 € (21 installations).

Vu l'avis de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 6 décembre 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE et AUTORISE, au vu des dossiers de demande de paiement déposés, le versement d' :

- une aide d'un montant de 112.7 Euros à Monsieur CARRIE Yvon,
- une aide d'un montant de 64.89 Euros à Madame MILHAU Michelle,
- une aide d'un montant de 134 Euros à Monsieur ROUX Jean-François,
- une aide d'un montant de 200 Euros à Monsieur FURAN César,
- une aide d'un montant de 47.40 Euros à Madame REPECAUD Caroline.

PRECISE que ces dépenses seront imputées sur le budget 2024.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 11 décembre 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le
19 DEC. 2024
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
19 DEC. 2024
Par publication le :
20 DEC. 2024
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas MAYRAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le **20 DEC. 2024**

ID : 011-211100763-20241211-DB2024309-DE

